



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 27.10.2021**

**à 20 Heures**

**L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 20 octobre 2021.**

**Présents :** Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Carvalho Magnette Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

**Absent(e) excusé(e) :** Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalho

**Secrétaire de séance :** Yohan CUISSINAT

Le précédent compte-rendu du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

## I – Réunions diverses depuis le 14 septembre

**19.09.21 :** Assemblée Générale de l'association « Entr'Actes et Sabotée d'Molinet » en présence de Mme la Maire.

**21.09.21 :** Mme la Maire et Chantal Delorme ont suivi le webinaire sur la révision du RIFSEEP organisé par le Centre de Gestion 03. Mme la Maire explique ce nouveau système qui remplace les anciennes primes au personnel, mis en place en 2018 et à réviser en 2021.

**21.09.21 :** Assemblée Générale de « l'Amicale Laïque de Molinet » en présence de Mme Bourrachot et de M. Arnoux. Suite à la dernière Assemblée Générale, Mmes Karine Debarnaud et Alexandra Laurent ont été élues en tant que Co-présidentes de l'association.

**21.09.21 :** Mmes Prieur et Jehanno ont participé à l'Assemblée Générale du comité syndical du SIVOM « Sologne Bourbonnaise » organisée à Diou.

**23.09.21 :** Le Préfet a réuni les Maires des communes de l'arrondissement de Moulins au Théâtre municipal de Moulins : *point général COVID, carte scolaire, structures de santé dans l'Allier, subventions de l'Etat (DETR & DSIL), etc....*

**23.09.21 :** Préparation du calendrier des festivités et des manifestations pour l'année 2022 avec les Associations, en présence de Mmes la Maire, Jehanno, Carvalho, Bourrachot, Mrs Arnoux, Lassot, Fournal, Pigeron et Lallias, élus disponibles des commissions « Animation » & « Fonctionnement des salles », d'Andréa Bruno et de Marielle Arnoux.

**27.09.19 :** Opération « Nettoyons la Nature » réalisée par les enfants de l'école, en présence des enseignantes, des parents et des représentants des associations.

**28.09.21 :** Mme la Maire a donné son pouvoir à M. Fabrice Maridet, Conseiller Départemental, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du CAUE de l'Allier.

**28.09.21** : Mmes la Maire, Prieur, Mrs Arnoux et Montagnier ont assisté à la réunion de concertation organisée à Pierrefitte-sur-Loire, avec des élus des communes du « Canton de Dompierre-sur-Besbre » traversées par la D779. Cette première réunion se propose de postuler au label de « route touristique » et d'examiner les divers aménagements souhaitables le long du linéaire qui permettraient d'atteindre cet objectif (1 % Paysager). *Prochaine réunion le 3.11.21 à Pierrefitte-sur-Loire.*

**28.09.21** : Pour remplacer Mme Renée Marcaud, Mme la Maire et Andréa Bruno ont reçu les bénévoles de la Bibliothèque. Mme Yvette Lageneste rejoint l'équipe. Mme la Maire informe que Mme Viviane Fournal souhaite proposer des animations à la bibliothèque pour les enfants, projet à l'étude confié à Nicole Prieur.

**29.09.21** : L'Accueil de Loisirs prépare un petit journal → questions à Mme la Maire.

**30.09.21** : Mme la Maire a signé l'acte de vente de la parcelle n° 4 « lotissement Champ Bedu » chez le Notaire, avec M. Pidancier.

**1<sup>er</sup>.10.21** : Mme Bourrachot, Mrs Fournal, Cuissinat et Lallias, élus de la commission « Voirie » assistés par M. Montagnier, responsable des services techniques, se sont déplacés rue du Moulin Thomas pour étudier deux demandes de passages surbaissés, puis route de Digoin au lieu-dit « la Broche » pour un problème de bruit de résonnance dû à la route.

**5.10.21** : Mme Carretti et M. Bonin, de l'UTT, sont allés constater avec Mrs Fournal et Montagnier, le problème de bruit de résonnance dû à la circulation sur la route de Digoin au lieu-dit « la Broche ». M. Montagnier procède à la lecture de la réponse de l'UTT : « *Pour faire suite à votre demande concernant votre administré habitant RD 779/rue Jean Moulin, je vous informe que nous avons procédé à des carottages qui mettent en évidence une faiblesse de l'enrobé due au trafic poids lourds important lié au chantier de la future A79. Pour information, aucune réfection ne sera entreprise avant la fin du chantier A798. Des travaux seront certainement programmés en 2023/2024* ».

**6.10.21** : M. Arnoux a assisté à une réunion du comité stratégique du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) organisée au Dock 713 de Digoin par la Communauté de communes « le Grand Charolais » portant sur la thématique « recensement des exploitations agricoles » pour évaluer l'occupation des sols. Mme la Maire et M. Arnoux sollicite la mobilisation des élus du CM pour défendre le territoire de la commune lors de la prochaine réunion avec le bureau d'études « Latitude » en charge de l'élaboration du PLUi.

**7.10.21** : Réunion de préparation « Téléthon » avec les Associations organisée par le club « Cyclos » en présence de Mmes Prieur, Magnette, Bourrachot, Mrs Arnoux, Lassot, Pigeron et Lallias de la commission « Animation ». Mme la Maire et M. Arnoux évoquent le programme du week-end du Téléthon :

- ↳ le vendredi 3.12.21 → cross de l'école
- ↳ le samedi 4.12.21 → la Gym Sympa organisera une marche (choix de 2 circuits) avec une participation de 3 €
- ↳ le samedi 4.12.21 → tour en vélo du club Cyclos sur plusieurs communes voisines
- ↳ le samedi 4.12.21 → le midi repas à 17 € (choucroute)

Le Vin d'honneur, les nappes et les serviettes seront offerts par la Municipalité et le comité des Fêtes offrira le premier verre du repas.

**14.10.21** : Les élus du « CCAS » se sont concertés pour l'organisation du **repas du 3<sup>ème</sup> âge** qui aura lieu le **samedi 13 novembre** prochain avec le choix des colis et questions diverses. Mme la

Maire rappelle que les élus du CM, du CCAS ainsi que le personnel sont invités à participer à ce repas (une participation de 28 € sera demandée aux conjoints).

**15.10.21** : Mme la Maire a participé à plusieurs ateliers (avec Enedis, le SDE03,...) au Salon des Maires puis à l'Assemblée Générale organisés à Avermes. 540 élus étaient présents.

**15.10.21** : Signature officielle de la convention OPAH et de la convention d'adhésion à « Petites Villes de Demain » à la Mairie de Charolles avec M. Gordat, Président de la Communauté de communes « Le Grand Charolais ». Cet évènement a permis de saluer le travail partenarial constructif entre les Collectivités, l'Etat et l'ensemble des organisations et acteurs concernés concourant au développement équilibré et à l'attractivité du Grand Charolais. *L'OPAH vise à améliorer l'état et la qualité de l'habitat privé du territoire de façon incitative par l'octroi de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation lourde, d'accessibilité (pour personnes à mobilité réduite et personnes âgées).*

*Parallèlement, les Communes de Charolles, Digoïn, Paray le Monial et Saint Bonnet de Joux ont été retenues pour bénéficier du **Programme Petites Villes de Demain** qui vise à revitaliser des villes de moins de 20 000 habitants et à participer activement à la relance économique.*

**18.10.21** : Conseil d'école en présence de Mmes Jehanno et Lageneste : *effectifs et composition des classes, adoption du compte-rendu du conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre, PPMS et protocole sanitaire, actions envisagées au cours de l'année scolaire, etc.* Après lecture du compte-rendu reçu en Mairie le 21.10.21, les élus émettent plusieurs remarques notamment sur la demande d'installation des jeux au sol (il est dit « demande faite par la direction depuis plusieurs années »), alors que Mme la Directrice avait été informée que ces jeux seraient posés le mercredi suivant le jour du conseil d'école. De plus, le CM souhaite que les questions concernant la cantine soient écartées des réunions « école », ces dernières ne concernent pas l'école mais la Municipalité (comme il nous est bien redit par la direction, la cantine et l'école sont deux choses à part), d'ailleurs les Elus regrettent que la Mairie ou la cantinière ne reçoivent pas directement les doléances, concernant cette structure communale, émises par les parents ou tout autre personne. Les élus souhaitent que la commission « Ecole » soit dorénavant informée en amont des questions qui seront posées lors des conseils d'école relatives à la commune (comme cela avait lieu auparavant) pour être à même de répondre le jour de ladite réunion (applicable pour le prochain CE). En conclusion, le CM regrette qu'une partie du compte-rendu ne soit pas en concordance avec la réalité ce qui transcrit une information erronée aux familles.

**19.10.21** : Mme la Maire assistée de Mmes Chantal Delorme et Stéphanie Boudin ont suivi le webinaire relatif aux 1607 H : *la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose, en son article 47, que les collectivités territoriales, leurs établissements publics et ceux auxquels elles sont rattachées respectent la durée légale de travail de leurs agents publics à temps complet, à savoir 1607 heures annuelles.*

- ✚ Le Conseil Municipal a pris acte de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (art. 47, II) abrogeant la disposition de l'article 7-7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1 607 heures. Sachant que la collectivité n'accorde pas de jours extra-légaux et/ou congés supplémentaires, elle applique d'ores et déjà le régime du temps de travail de 1 607 heures. Par ailleurs, pour les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité, Mme la Maire rappelle que chaque agent se déduit 7 heures de ses heures supplémentaires ou complémentaires effectuées tout au long de l'année civile.

**19.10.21** : Mme Prieur et M. Montagnier ont observé la réalisation de l'exercice de mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (Plan Particulier de Mise en Sécurité - PPMS) de

l'école de Molinet face à une menace terroriste. Cet exercice est lancé par la Préfecture sous forme d'alerte téléphonique.

**20.10.21** : M. Montagnier assisté de M. Gagneaud ont posé les jeux ludiques offerts par l'entreprise ATI, dans les 2 cours de l'école, en présence de M. Arnoux et de M. Mesquita, directeur d'ATI. Au printemps prochain, les élus du CM iront à la rencontre des entreprises, commerçants et artisans du territoire communal (un planning des rencontres sera établi en amont).

**20.10.21** : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Bourrachot, Lageneste, Cassier et M. Arnoux élus de la commission « Bulletin Municipal » ont élaboré une ébauche de la nouvelle édition.

**22.10.21** : Mme Prieur a assisté à l'Assemblée Générale de l'UCD à Digoin. Cette association a le mérite d'organiser la course de notre Fête Patronale avec les cyclos Molinetois.

**26.10.21** : La commission « Voirie » a reçu M. Charillat du SDE 03, pour étudier les possibilités d'enfouir les réseaux à « la Broche » et de remplacer certaines ampoules par des économiques (subventionné à hauteur de 80 %).

Pour information :

- ↳ **3.11.21** : Commission Générale → Visite des locaux de la Poste et de la classe maternelle.  
*Pour celles et ceux indisponibles, une 2<sup>ème</sup> visite sera organisée*
- ↳ **7.11.21** : Remise des prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries à Pierrefitte s/Loire.
- ↳ **8.11.21** : Commission Générale du Grand Charolais sur la thématique des déchets
- ↳ **13.11.21** : Remise des prix aux lauréats du concours des Maisons Fleuries à Monétay s/Loire

**Agenda du Maire :**

Le Grand Charolais :

**16.09.21** : Conseil des Maires

**27.09.21** : Conseil Communautaire → Mme la Maire a donné son pouvoir de vote à Mme la Maire de Saint-Agnan

**12.10.21** : Mme la Maire et M. Arnoux ont participé à la réunion destinée aux conseillers communautaires titulaires et suppléants sur les enjeux du territoire et l'élaboration de la feuille de route (projet de territoire) organisée au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial par la Communauté de communes « le Grand Charolais ». Chaque membre du CM pourra consulter le compte-rendu de cette importante rencontre.

Le Centre de Gestion :

**16.09.21** : Commission de Réforme

**17.09.21 & 27.09.21** : Bureau

**24.09.21** : Commission Administrative Paritaire

**21.10.21** : Bureau – dossiers « promotions internes ». *Le CM félicite la promotion de M. Montagnier au grade de « Technicien ».*

**25.10.21** : Conseil d'Administration

## **II – Bâtiments – voirie et services communaux**

- ✚ Mme la Maire rappelle au CM les différentes délibérations concernant le bail du multiservices communal. Le loyer a été fixé à 300 € par mois, pour la 1<sup>ère</sup> année soit jusqu'au 31.10.2009, 400 € (au lieu de 500 € comme prévu initialement) jusqu'au

31.10.2010, puis 450 € jusqu'au 31.10.2011 et ensuite 500 € jusqu'au 31.10.2021. Un avenant au bail « changement de locataire(s) » a été signé le 7 juin 2021 avec les nouveaux gérants, Mrs Alexis ROBIN et Pierrick THEREAU. Le CM, toujours dans son souci d'apport d'un service à la population locale, décide de maintenir le loyer mensuel à 500 €, dans les termes prévus par le contrat initial de location du 29.10.2008, pour une période triennale jusqu'au 31.10.2024. Un avenant au bail initial sera signé avec les gérants associés de « R'Market ».

- ✚ M. Arnoux présente deux demandes de permission de voirie pour :
  - ↳ déplacer une entrée avec portail « 42 rue du Moulin Thomas » afin d'éviter, par temps de pluie, l'écoulement de boue venant du chemin pentu se situant en face de la cour et aussi par manque de visibilité. La commission propose au CM d'autoriser les travaux répondant à un cahier des charges précis. Le CM accepte et demande que ces travaux soient réalisés par une entreprise agréée « travaux publics ». La collectivité ne financera pas ces travaux.
  - ↳ réaliser un passage surbaissé (bateau) « 19 rue du Moulin Thomas » pour faciliter l'accès des véhicules à un hangar. Le CM émet un avis défavorable car la voirie est neuve et qu'une autre possibilité d'une entrée plus loin sur la propriété avec bordures franchissables existantes est réalisable. De plus, en cas de création d'un bateau il y aurait risque d'inondation dans le bâtiment par la descente des eaux de la rue.
- ✚ M. Arnoux propose au CM plusieurs devis pour la pose d'un clapet anti-retour au « 5 bis Grande Rue » afin d'éviter les remontées des eaux usées.

*En fait, le problème initial est que certains riverains ont branché leurs réseaux « eaux pluviales » dans ceux des « eaux usées », ce qui provoquent un blocage des pompes par suite d'une accumulation d'eaux. Ce clapet sera installé sur le domaine public comme conseillé par le SIVOM. Après analyse des offres, le CM agréé le choix des élus de la commission « Voirie » sur l'entreprise retenue (entr. Cyril Savre coût 1 092 € TTC).*
- ✚ L'association « Entr'actes et Sabotée » abandonne l'utilisation du garage situé « 6 rue des Guerrupes » mis à disposition, par conséquent, le CM octroie celui-ci au Comité des Fêtes qui souhaitait en bénéficier. Mme la Maire rappelle qu'il y a 4 garages vers l'école, 2 destinés aux associations et 2 aux écoles (d'autres associations disposent de locaux au Complexe Communal).

### III – Administration Générale

- ✚ L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Moulins au SIVOM « Sologne Bourbonnaise » a entraîné la modification de sa nature juridique, il devient un syndicat mixte fermé. C'est pourquoi les statuts doivent être modifiés. Le CM approuve conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT, la modification des statuts du « SSB » avec une effectivité juridique au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts.
- ✚ À la suite de l'augmentation du coût des repas à 3, 87 €, en octobre 2021, par le fournisseur « Very traiteur », le CM, ratifie à l'unanimité, l'augmentation (+ 0,05 cts) des tarifs de la cantine cités ci-dessous (*tarifs applicables à l'année civile et non à l'année scolaire*), **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022** :

▪ 1 repas (régulier) enfant	<b>3, 50 €</b>
▪ 1 repas (occasionnel) enfant	<b>5, 55 €</b>
▪ 1 Repas adulte	<b>6, 95 €</b>
▪ 1 Repas stagiaire	<b>4, 70 €</b>
- A noter que le coût réel d'un repas est aux alentours de 9 €.
- ✚ Par délibération du 17.12.2018, la Communauté de communes « Le Grand Charolais » a fait le choix de n'exercer l'organisation d'activités physiques et sportives périscolaires à destination des 6-11 ans que jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les communes souhaitant prolonger l'organisation d'activités sportives périscolaires pour la rentrée scolaire

2021/2022, « Le Grand Charolais » propose de conclure avec elles des conventions de gestion visant à mettre à leur disposition les moyens humains et matériels nécessaires à cette activité. La réalisation de cette mission donnera lieu à une facturation aux communes concernées. Après lecture, le CM décide de renouveler cette convention.

## IV – Finances

- ✚ Conformément à l'article 23 de la loi 83.663 du 22 juillet 1983, la commune de Molinet demande aux communes extérieures une participation aux frais de fonctionnement de ses écoles (maternelle et primaire) pour les enfants domiciliés hors Molinet et scolarisés à l'école communale :

- ↳ Thionne/Digoin : 2 élèves (en garde alternée).

- ↳ Digoin : 2 élèves

Le calcul légal donne les montants suivants pour l'année 2019/2020 :

*Total des Fournitures + Frais du personnel = 56 534, 21 € : 97 élèves = 582, 83. €*

Après un tour de table, le CM décide d'appliquer le tarif de 600 €/élève.

- ✚ Le CM accepte le versement de la subvention de 1 000 € provenant du Fond d'Aide à l'Investissement Rural « FAIR » 2021 par la Communauté de communes « Le Grand Charolais » pour la fourniture et la pose de la climatisation réversible à l'Accueil de Loisirs (travaux réalisés en septembre 2021 et facturés à 7 644 € TTC).

## V – Urbanisme

- ✚ *Pour information* : Mme la Maire présente au CM trois déclarations d'intention d'aliéner
  - Vente par M. Pierre Desbois au profit de M. Alexandre Marmillot
    - ↳ Parcelles AB 31, 32, 35, 16 situées « Les Guerrupes »
  - Vente par M. Loïc Girardon et Mme Schwartz Delphine ép. Girardon au profit de M. Alexis Dos Santos et Mme Elisa Ginda
    - ↳ Maison située « 60 rue de la Verne »
  - Vente par la SCI Lamanna- Calabrese au profit des Essieux de Bourgogne
    - ↳ Maison située « 44 route de Digoin »

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur ces ventes.

## VI – Questions Diverses

- ✚ Le CM déplore de ne pouvoir donner suite, faute de bâtiment adapté, à la requête d'une association de Gueugnon, nouvellement créée, qui est à la recherche d'une commune désirent élargir son offre sportive et pouvant mettre à disposition un local sportif avec un espace de rangement pour permettre la pratique du tennis de table.
- ✚ La fédération départementale de l'Allier du Secours Populaire se dote d'un Solidaribus qui a pour objectif de venir, dans le courant du premier trimestre 2022, à la rencontre de personnes isolées ou de familles en situation de pauvreté. Après avoir déterminé les « zones blanches » du département non couvertes par leurs structures, le Secours Populaire propose la venue du bus solidaire sur Molinet pour répondre aux besoins alimentaires, vestimentaires et un cyber espace pour les démarches administratives. La Municipalité accueillera, de bon gré, ce nouveau dispositif sur la commune.
- ✚ Le CM émet un avis favorable sur la demande d'affiliation formulée par l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier.

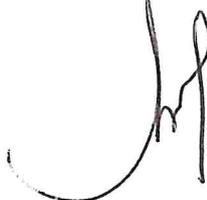
Le CM a été informé :

- Que l'ATDA a transmis l'étude de faisabilité « Aménagement de la route de Digoin » et que celle-ci a aussi été transmise à la commune de Chassenard (les élus en prendront connaissance tour à tour).
- Que Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est un nouveau dispositif lancé par le gouvernement concernant l'apprentissage du vélo pour les 6-11 ans. Cette mesure vise d'ici 2022 à la généralisation de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. L'Accueil de Loisirs accueillera les éducateurs sportifs du SRAV sur le temps des mercredis matin. Cette organisation est prise en charge financièrement par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), avec la possibilité de fournir les vélos si l'Accueil de Loisirs n'en dispose pas. Ce dispositif devrait débiter courant novembre, les mercredis matin (10 séances), dans la cour de l'école avec un éducateur sportif et une animatrice de l'Accueil de Loisirs.
- De l'augmentation du taux de cotisation « contrat de prévoyance collective MNT » de 1.43 à 1.58 %, à la charge des agents communaux, pour le maintien des indemnités actuelles (95 % du brut).
- Du choix du nouveau prestataire « Image Laser Couleur à Vichy » pour la location du photocopieur de la Mairie.
- De l'organisation du repas CCAS le samedi 13 novembre 2021 (installation du couvert la veille, accueil des convives à partir de 11 h 30). Les aînés ne venant pas au repas, recevront un colis « gourmand » (pass sanitaire obligatoire évidemment).

**A vingt-deux heures et quarante-sept minutes, la séance est levée**

Fait à Molinet, le 27.10.2021

Le Maire,  
**MONDELIN Annie-France**



**ARNOUX Michel, A1**

**PRIEUR Nicole, A2**

**LASSOT Philippe, A3**

**JEHANNO Laurence, A4**

**GUINET Gérard, CM**

**CARVALHEIRO Lucile, CM**  
*Pouvoir de vote P-Y Pigeron*

**PIGERON Pierre-Yves, CM**  
*Absent excusé*

**MAGNETTE Valérie, CM**

**LALLIAS Gérard, CM**

**BOURRACHOT Céline, CM**

**FOURNAL Jean-Paul, CM**

**CASSIER Marie-Anne, CM**

**CUISSINAT Yohan, CM**  
**Secrétaire de séance**



**LAGENESTE Yvette, CM**